



Jean-Paul LECOQ
Député de Seine-Maritime
12, rue Michel Gautier
76600 LE HAVRE

Jean-paul.lecoq@assemblee-nationale.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Mme Catherine BENOIT-MERVANT
Directrice académique des services de
l'Éducation nationale
5 place des Faïenciers
76037 ROUEN CEDEX

Le Havre, le 20 novembre 2018

Objet : *Situation du collège Pablo Picasso*

Madame la Directrice académique,

Lors du dernier Conseil d'administration du collège Pablo Picasso d'Harfleur, le 6 novembre, les représentants des enseignants, des personnels en charge de la vie scolaire et des personnels ATOSS ont souhaité vous alerter sur leur quotidien, ainsi que celui des élèves, en adoptant une motion.

A travers cette motion, ils relèvent un climat délétère au sein de l'établissement, étant confrontés, ainsi que les élèves, à une recrudescence d'incivilités, voire de violence. Le manque de surveillants en nombre suffisant pour canaliser et surtout anticiper ces comportements, semble au cœur du problème.

Ils expriment également leur inquiétude face à la suppression de contrats aidés à compter du mois de janvier.

C'est dans ce contexte déjà compliqué que la Dotation Globale de Fonctionnement de l'établissement, attribuée par le Conseil départemental, sera en nette diminution en 2019, provoquant l'incompréhension générale des différentes équipes du collège.

Au-delà des difficultés soulignées dans cette motion qui relèvent de la compétence de vos services, j'ai saisi le Président du Conseil départemental pour notamment lui demander de déterminer les conséquences de la sortie du Réseau d'Éducation Prioritaire du collège Picasso sur le niveau de dotation, d'affectation de personnels non enseignants ou de matériel, par sa collectivité.

../..

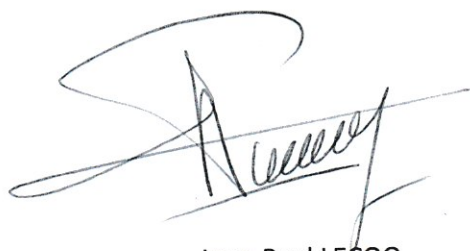
Et, sur la base de ces éléments, je lui propose et je vous propose de nous rencontrer pour que la réalité de ce collège soit réellement prise en compte au niveau où elle devrait l'être en termes d'accompagnement et de mobilisation de moyens.

Je partage votre analyse concernant la sortie regrettable de ce collège du réseau d'éducation prioritaire et je vous remercie pour votre engagement en vue d'obtenir son retour à l'occasion de la prochaine réforme en le maintenant d'ici là sous Convention académique de priorité éducative (CAPE).

Cependant, ce statut intermédiaire ne semble pas pris en compte par le Conseil départemental.

Persuadé de pouvoir compter sur votre compréhension et les suites que vous voudrez bien donner à la motion votée par le Conseil d'administration,

Je vous prie de croire, Madame la Directrice académique, en l'expression de ma haute considération.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Jean-Paul LECOQ', with a large, stylized initial 'J' and 'P'.

Jean-Paul LECOQ

Contacts utiles :

- jean-paul.lecoq@assemblee-nationale.fr
Permanence parlementaire : 12 rue Michel Gautier 76600 Le Havre

Motion déposée au CA du 6 novembre 2018 par les membres de l'équipe enseignante, de vie scolaire et du personnel ATOSS :

Nous, représentants des personnels du collège Pablo Picasso, souhaitons nous exprimer par le biais de cette motion quant aux points suivants :

- nous avons constaté depuis le début de l'année une recrudescence d'incivilités, voire même de violences, dans les couloirs, sous le préau, à la cantine, dans les salles de classe ainsi que dans la cour. Les surveillants en sous-nombre ne sont pas à même de tout pouvoir gérer.

-les agents d'entretien et de cuisine sont en difficulté et en souffrance car leurs conditions de travail se dégradent conséquemment aux incivilités causées par les élèves ainsi qu'au fait que les contrats aidés seront supprimés dès le 15 janvier 2019.

- nos classes accueillent de plus en plus d'élèves concernés par des profils particuliers : mise en échec scolaire par manque de travail, décrochage scolaire (présence d'enfants présentant des troubles des apprentissages et du comportement), élèves « dys », élèves relevant de l'enseignement adapté (EGPA), élèves en attente de placement en IME, autistes sans AVS ainsi que des élèves EIP. Ces élèves sont intégrés dans des classes déjà surchargées résultant de la sortie du REP.

- nos conditions de travail en tant qu'enseignants se dégradent d'année en année. Notre mission première, qui est celle d'enseigner des savoirs, de faire acquérir des compétences aux enfants, est fortement dévoyée par la nécessité qui « s'impose à nous de gérer » des enfants auxquels nous ne pouvons apporter ce dont ils ont réellement besoin, faute de moyens.

Par conséquent, nous alertons fortement les institutions de l'Éducation Nationale sur nos difficultés, nos interrogations et nos peurs concernant l'avenir de ces élèves ainsi que de nos enseignements. Nombre d'enfants n'ont pas été inscrits dans notre collège cette année à cause des problèmes qui sont nôtres préférant s'orienter vers l'enseignement privé.

Il nous semble donc défavorable pour l'avenir du collège de voir sa dotation budgétaire se réduire chaque année.

Comment pouvons-nous fonctionner convenablement avec des réductions drastiques qui ne nous permettent ni de nous chauffer correctement ni de financer le matériel pédagogique nécessaire (manuels, photocopies, matériel de laboratoire...) ?

Notre souhait serait de réintégrer le REP lorsque la carte scolaire sera redéfinie et ainsi de récupérer des moyens suffisants pour pouvoir remplir notre mission d'enseignement de façon convenable et raisonnable.

L'équipe enseignante, de vie scolaire et les agents ATOSS.